



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION RÈGLEMENT 21-263

### ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021 À 19 H 30, À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-263 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021.

DONNÉ À ALBANEL CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le quinzième jour du mois de janvier 2021, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour du mois de janvier 2021.

---

Directrice générale